



**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Conseil du 29 juin 2026

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Vote Budget supplémentaire 2026 - BUDGET ANNEXE TRANSPORTS

L'an deux mille vingt-six, le 29 juin à 17h30, s'est réuni le Conseil communautaire au siège de la CAB, port de Toga, sur convocation du Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia, en date du 23 juin 2026.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

ARMANET Guy, BATTINI Nicolas, BIAGGINI Jean-Jacques, BERETTI Hélène, BERTOLUCCI Marie-Christine, CALLIER Jeanne, CASTELLANI Pasquale, CIMINO Philippe, COLOMBANI Carulina, COVILLI Pierre-Antoine, FILIPPI Françoise, GIAMARCHI Marie-Dominique, GUAITELLA-PALMIERI Corinne, LEONARDI Jean-Charles, LOMBARDO Florence, NATALI Josée, ORSINI Pierre, OLIVESI GUIDI Josepha, PADOVANI Marie-Hélène, PAPAIZIAN Laurent, POGGI Marie-Claire, POLIFRONI Bruno, POZZO DI BORGO Louis, POGGI Rose-Marie, ROSSI Michel, SAVELLI Jean-Michel, SIMEONI Gilles, SIMONI-PIACENTINI Céline, SIMONI Pierre-Baptiste, STROMBONI Marie, VALERY-GRAZIANI Nathalie

ONT DONNE POUVOIR :

BATTESTI Gilles à BIAGGINI Jean-Jacques
GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à NATALI Josée
LINALE Serge à COLOMBANI Carulina
MORGANTI Julien à POGGI Marie-Claire
SIMONPIETRI Pierre-Michel à POZZO DI BORGO Louis

ABSENTS :

de GENTILI Emmanuelle, MONDOLONI Jean-Martin, SAVELLI Pierre, TIERI Paul

QUORUM : 21

Madame STROMBONI Marie, benjamine de l'assemblée, est désignée secrétaire de séance.

OBJET : Vote Budget supplémentaire 2026 - BUDGET ANNEXE TRANSPORTS

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Budget primitif 2026 adopté par délibération du Conseil communautaire en date 22 avril 2026 ;

Considérant le Budget primitif 2026 du budget Transports ayant été présenté sans reprise anticipée du résultat de l'exercice 2025, le vote du budget a porté exclusivement sur les crédits nouveaux ouverts au titre de l'exercice 2026 ;

Considérant les restes à réaliser de l'exercice 2025 en section d'investissement ont été repris au Budget primitif 2026 et inscrits parallèlement aux crédits nouveaux afin d'assurer la continuité des opérations engagées ;

Considérant que ces restes à réaliser, établis sur la base des engagements juridiques constatés au 31 décembre 2025, ont été définitivement arrêtés lors de l'adoption du Compte financier unique 2025. Ils constituent des éléments concourant à la détermination et à la justification du résultat de l'exercice 2025 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire approuvant le Compte Financier Unique 2025 du Budget annexe des Transports routiers collectifs, en date du 26 mai 2026 ;

Considérant, la nécessité d'inscrire la reprise des résultats 2025 tels qu'issus des comptes financiers uniques (CFU), votés en Conseil communautaire du 26 mai 2026 et de réajuster les crédits votés au budget primitif 2026, par un budget supplémentaire 2026 ;

Vu l'avis favorable du Bureau du communautaire et le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du Vice-président délégué et après en avoir délibéré ;

APPROUVE (À la majorité)
Contre : Marie-Claire Poggi, Josepha Olivesi et Julien Morganti
Abstention : Nicolas Battini

Le Budget supplémentaire 2026 pour le Budget annexe Transports, par chapitre, comme suit :

OBJET : Vote Budget supplémentaire 2026 - BUDGET ANNEXE TRANSPORTS**DÉPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT :**

Dépenses de Fonctionnement		2026		
Chapitre	Chapitre Nat. (Libellé)	BP 2026	BS 2026	TOTAL BS+BP
011	Charges à caractère général	353 200,00	47 000,00	353 200,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	184 000,00	0,00	184 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	513 000,00	0,00	513 000,00
65	Autres charges de gestion courante	6 396 000,00	100 000,00	6 396 000,00
66	Charges financières	11 000,00	0,00	11 000,00
67	Charges spécifiques	1 000,00	23 190,34	1 000,00
		7 458 200,00	170 190,34	7 458 200,00
Recettes de Fonctionnement		2026		
Chapitre	Chapitre Nat. (Libellé)	BP 2026	BS 2026	TOTAL BS+BP
002	Résultat d'exploitation reporté	0,00	320 190,34	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	183 000,00	0,00	183 000,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	157 400,00	0,00	157 400,00
73	Produits issus de la fiscalité	6 220 000,00	- 150 000,00	6 070 000,00
74	Subventions d'exploitation	838 800,00	0,00	838 800,00
75	Autres produits de gestion courante	59 000,00	0,00	59 000,00
		7 458 200,00	170 190,34	7 308 200,00

DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'Investissement		2026			
Chapitre	Chapitre Nat. (Libellé)	BP 2026	Mt Report CP	BS 2026	TOTAL BS+BP
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	183 000,00	0,00	0,00	183 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	195 000,00	0,00	0,00	195 000,00
20	Immobilisations incorporelles	22 000,00	7 170,73	0,00	29 170,73
21	Immobilisations corporelles	512 469,68	822 589,59	408 387,49	1 743 446,76
23	Immobilisations en cours	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00
		1 012 469,68	829 760,32	408 387,49	2 250 617,49
Recettes d'Investissement		2026			
Chapitre	Chapitre Nat. (Libellé)	BP 2026	Mt Report CP	BS 2026	TOTAL BS+BP
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	0,00	1 308 387,49	1 308 387,49
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	513 000,00	0,00	0,00	513 000,00
13	Subventions d'investissement	177 000,00	252 230,00	0,00	429 230,00
16	Emprunts et dettes assimilées	900 000,00	0,00	- 900 000,00	0,00
		1 590 000,00	252 230,00	408 387,49	2 250 617,49

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT

LOUIS POZZO DI BORGO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans le délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité (publication/ affichage). Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse : www.telerecours.fr